

**CONTRAT DE LOCATION DU SITE de la FOIRE DE LANVAUX.**

*Les soussignés ;*

**LE BAILLEUR ;**

*Mr JEHANNO Bertrand, agissant en qualité de Président de l'association de la Foire de Lanvaux GMVA de Grand-Champ, adresse du siège : Place de la Mairie BP 15 56390 GRAND-CHAMP.*

**LE LOCATAIRE ;**

*Ont convenu ce qui suit ;*

**ARTICLE 1 – DESIGNATION DU TERRAIN ;**

*Le terrain sur lequel est programmé le ..... est situé à « La Lande de Pratelmat, sur la commune de Grand-Champ 56390, se site dispose d'une superficie de 07 ha 50.*

*Une entrée principale du site, route de Vannes et sortie idem.*

- Le parc d'exposition : de 04 ha 00.*
- 2 parkings à proximité de 03 ha 50.*

**ARTICLE 2 – DESTINATION DES LIEUX ;**

*Le terrain servira à l'organisation du Festival organisé par :*

**ARTICLE 3- DUREE DE LA LOCATION ;**

*La location du terrain commencera le ; ..... à 10 h 00 et se terminera le..... à .....*

*Festival du ;....., de..... à..... du matin et le reste du temps sera consacré au montage, démontage et nettoyage.*

#### **ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION ;**

*La mise à disposition du terrain se fait sur une base de...../Festivalier/jour. Il est convenu avec le Bailleur que la jauge du nombre de visiteurs est basée sur...../jour, ce qui sera facturé.....( Nbr de jours.....X .....Nbre Festv/Jours) Euros pour la location du site. Le paiement se fera en date du ....., avant la prise du lieu.*

*Un chèque de caution sera joint d'un montant de :..... Euros à la signature et sera restitué après avoir vérifié et qu'aucune dégradation n'a été signalée; il sera retourné dans les 15 jours suivant la fin du festival.*

- EN CAS DE VANDALISME, ou dégradation, nous nous octroyons le droit de réparer les préjudices.*
- Après conciliation sur les réparations, la somme restante vous sera restituée.*

#### **ARTICLE 5 – CONDITIONS ;**

*Le locataire s'engage à payer le prix du bail aux échéances convenues.*

*Le locataire s'engage à rendre le terrain dans le même état qu'il l'a trouvé. Le terrain sera entièrement nettoyé. Tout dégât éventuel commis sur le terrain, ou sur les terrains/les locaux voisins sera pris en charge par le locataire.*

*Le locataire assume la responsabilité entière de tout accident ou troubles qui pourraient survenir sur le terrain pendant l'ensemble de la durée de la manifestation et disposera d'une assurance pour couvrir son projet.*

*En période estivale, sécheresse, le locataire met en place toutes les mesures adaptées pour éviter un départ de feu : dispositif de réserve d'eau pour les pompiers en cas d'intervention, extincteurs, signalisation d'interdiction d'utilisation de barbecues, etc...*

*Le bailleur s'engage à délivrer le terrain en bon état de toute espèce et en état de servir à l'usage pour lequel il a été loué.*

*Le locataire ; fournit ,AVANT la location du terrain, les doubles des autorisations (Mairie, Préfecture, pompiers, Gendarmerie...) ainsi que l'attestation d'assurance couvrant l'ensemble des risques émanant de la manifestation .*

*Le bailleur assurera la jouissance paisible du locataire pendant toute la durée du bail.*

*Fait en deux exemplaires, à Grand-Champ, le.....*

*Le Bailleur*

*Le Locataire*

*M. JEHANNO Bertrand*

*-*

